Avis 22-A-04 du 15 mars 2022

relatif à un décret concernant l'organisation administrative et financière du Bureau de recherches géologiques et minières

Posted on: 02 février 2023 | Secteur :

ENERGIE / ENVIRONNEMENT

Présentation de l'avis

Résumé

L'Autorite a e te saisie le 22 novembre 2021 par le ministe re de l'e conomie, des finances et de la relance d'une demande d'avis concernant un projet de de cret portant renouvellement d'un droit exclusif au profit du BRGM pour la mai trise d'ouvrage de le gue e des travaux de se curisation d'apre s-mine. Il s'agit de la troisie me demande d'avis concernant ledit droit exclusif, apre s les avis rendus en 2006 et 2016 par le Conseil puis l'Autorite de la concurrence.

En premier lieu, l'Autorite constate que les circonstances qui avaient conduit le Conseil en 2006 a e mettre un avis favorable a l'octroi du droit exclusif au profit du BRGM pour une dure e maximale de 6 ans, puis l'Autorite en 2016 s'agissant de son renouvellement pour une me me dure e, n'ont pas e volue au cours des dernie res anne es et n'apparaissent pas susceptibles de justifier au cours des prochaines anne es une remise en cause du principe de ce droit au be ne fice du BRGM.

En second lieu, l'Autorite constate que le projet de de cret soumis a son appre ciation maintient les garde-fous de ja mis en place afin de limiter les risques concurrentiels, a tout le moins de pouvoir en exercer le contro le, tels que la se paration comptable entre les activite s en monopole et les activite s commerciales, le non-cumul des mai trises d'œuvre et d'ouvrage et enfin le

recours a une mise en concurrence par appel d'offres pour se lectionner le mai tre d'œuvre.

L'Autorite conside re, a l'instar des avis de 2006 et 2016, qu'il apparai t ne cessaire de permettre un re examen pe riodique de la situation concre te de marche justifiant l'octroi du droit exclusif au BRGM et pre conise ainsi de limiter la dure e de renouvellement a une nouvelle pe riode de 6 anne es pluto t que les huit anne es demande es par le saisissant.

Elle estime enfin qu'un audit des cou ts des missions de mai trise d'ouvrage et des modalite s de re mune ration du BRGM soit re alise avant, le cas e che ant, la prochaine demande de renouvellement du droit exclusif concerne .

Informations sur l'avis

Origine de la saisine	Ministe re de l'e conomie, des finances et de la relance
Dispositif(s)	se référer à l'avis

Lire

Le texte intégral
321.56 Ko